

GABRIEL MARTY

Toulouse, le 2 janvier 1928

AVOCAT

55 BIS, RUE RAYMOND IV

TOULOUSE



Monsieur le Professeur,

Je me permets de vous écrire sous les auspices de Monsieur le Professeur Plassard, mon Maître et ami, qui m'a assuré que ma lettre ne vous importunerait pas trop.

J'ai entrepris il y a déjà quelque temps une thèse de doctorat en droit, dont le sujet est le suivant : " La distinction du fait et du droit devant la Cour de Cassation "

Je voudrais en un mot essayer de délimiter le domaine de " L'Error Juris " et celui de l' " Error facti ", un droit français et, dans la faible mesure où je le pourrai, en droit comparé.

Je voudrais voir comment la Cour de Cassation comprend son droit de contrôle et étudier comment elle devrait le comprendre.

J'ai entre les mains votre si remarquable traité sur la " Cassazione civile " qui est pour moi l'ouvrage fondamental. Mais je voudrais savoir si depuis la date où il a été rédigé et a paru, il n'y a pas dans la bibliographie juridique italienne des ouvrages touchant à mon sujet. J'ai bien un article du Professeur F. Carnelutti dans la Rivista de diritto commerciale de 1922, sur le " Recours en cassation et l'interprétation des contrats " mais c'est tout. Pourriez vous m'indiquer d'autres ouvrages italiens et aussi allemands, car j'ai pu constater que vous avez

de la production juridique d'Allemagne une
connaissance si complète que je me permets
d'y avoir aussi recours.

J'espère, Monsieur le Professeur, que
vous voudrez bien m'aider de vos précieux avis
et je vous en remercie par avance en m'excusant
encore de vous occuper ainsi.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur,
mes salutations très respectueuses.

Gabriel Marty